



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS 2025

EDITION SPECIALE N° 1

**DRUELLE-BALSAC – LE MONASTERE - LUC-LA-PRIMAUBE – OLEMPES – ONET-LE-CHATEAU –
RODEZ – SAINTE-RADEGONDE – SEBAZAC-CONCOURS**

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 24 JUIN 2025



Département de l'Aveyron
République française
17 Rue Aristide Briand - CS 53 531 - 12035 RODEZ Cédex 9
Tel. 05 65 73 83 00 - www.rodezagglo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil

En exercice : 50
Présents physiquement : 37
Conseillers ayant donné procuration : 8
Conseillers excusés non représentés : 5

Votes Pour : 45
Vote Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin à 17 heures, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Rodez agglomération s'est réuni à l'Hôtel de Rodez agglomération, salle de l'Amphithéâtre, 17 rue Aristide Briand à Rodez, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Christian TEYSSEBRE, Président, Maire de Rodez, et dûment convoqué le 18 juin 2025.

Conseillers présents : 37

Valérie ABADIE-ROQUES, Isabelle BAILLET-SUDRE, Marion BERARDI, Dominique BEC, Martine BEZOMBES, Didier BOUCHET, Jean-François BOUGES, Monique BULTEL-HERMENT, Florence CAYLA, Alexis CESAR, Maryline CROUZET, Gulistan DINCEL, Joseph DONORE, Jacques DOUZIECH, Mathilde FAUX, Bernard FERRAND, Francis FOURNIE, Patrick GAYRARD, Dominique GOMBERT, Elisabeth GUIANCE, Serge JULIEN, Danièle KAYA-VAUR, Jean-Philippe KEROSLIAN, Christophe LAURAS, Sylvie LOPEZ, Christian MAZUC, Jacques MONTOYA, Laurence PAGES TOUZE, Pascal PRINGAULT, Jean-Paul REMISE, Jean-Pierre ROGER, Jean-Philippe SADOUL, Régine TAUSSAT, Marie-Noëlle TAUZIN, Christian TEYSSEBRE, Florence VARSİ, François VIDAMANT.

Conseillers ayant donné procuration : 8

Céline ALAUZET	procuration à	Maryline CROUZET
Alain BESSIERE	procuration à	Jean-Philippe SADOUL
Guy CATALA	procuration à	Isabelle BAILLET-SUDRE
Martine CENSI	procuration à	Dominique GOMBERT
Jean-Michel COSSON	procuration à	Mathilde FAUX
Mathieu GINESTET	procuration à	Elisabeth GUIANCE
Alain RAUNA	procuration à	Florence VARSİ
Elodie RIVIERE	procuration à	Patrick GAYRARD

Conseillers excusés non représentés : 5

Nathalie CALMELS, Fabienne CASTAGNOS, Anne-Sophie MONESTIER-CHARRIE, Jean-Luc PAULAT, Alain PICASSO.

Secrétaire de séance : Marion BERARDI

**250624-126-DL – PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT
DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE ANAH 2020-2025
Programme d'actions 2025**

RAPPORTEUR : Jacques MONTOYA

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5216-5 ;

Vu la compétence obligatoire de Rodez agglomération « Equilibre social de l'habitat – Programme local de l'habitat » ;

Vu la compétence obligatoire de Rodez agglomération « Equilibre social de l'habitat – Politique du logement d'intérêt communautaire - Gestion par délégation des aides à la pierre, Animation d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat et les aides financières, auprès des propriétaires, définies dans le cadre de conventions » ;

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 24 JUIN 2025

Vu la délibération du Conseil communautaire de Rodez agglomération n° 211102-203-DL du 2 novembre 2021 approuvant le PLH 2021-2026 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Rodez agglomération n° 200602-085-DL du 2 juin 2020 validant la convention de délégation de compétence en application de l'article L.301-5-1 du code de la construction et de l'habitation et la convention de gestion des aides à l'habitat privé signée avec l'ANAH en application de l'article L.321-1-1 du même code, pour la période 2020-2025 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Rodez agglomération n° 200710-115-DL du 10 juillet 2020 validant la composition de la Commission Locale pour l'Amélioration de l'Habitat en application de l'article R.321-10 du code de la construction et de l'habitation ;

Vu la circulaire de programmation Anah C 2025/01 du 19 février 2025 ;

Considérant ce qui suit :

Dans le cadre de la délégation des aides à la pierre, la gestion des aides de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) se formalise dans un programme d'actions. Le programme d'actions est donc le support opérationnel pour l'attribution et la gestion des aides de l'ANAH. Il est actualisé chaque année en fonction des objectifs d'engagements conformément aux circulaires de programmation annuelles, des objectifs quantitatifs et des moyens financiers disponibles.

Les orientations prioritaires inscrites dans la circulaire de programmation de l'ANAH pour l'année 2025 (circulaire C 2025/01) du 19 février 2025, sont les suivantes :

- * Finaliser le déploiement du service public de la rénovation de l'habitat, France Rénov', à travers la mise en œuvre du suivi des conventions de coopération et de coordination régionales et des pactes territoriaux : organiser les signatures des pactes territoriaux avant le 1^{er} juillet 2025.
- * Conforter les conditions d'atteinte des objectifs de rénovation (400 000 logements) :
 - o stabilité des aides pour conforter les ménages dans leur projet de travaux ;
 - o poursuivre la dynamique d'accompagnement des ménages : mise en œuvre du volet "dynamique territoriale" inscrit dans les pactes territoriaux ;
 - o lutter contre la fraude afin de conserver la confiance des ménages : accentuer le contrôle sur place.
- * Veiller à une gestion budgétaire rigoureuse et continue des crédits délégués : qualité du dialogue de gestion entre l'ANAH, les DREAL et les territoires de gestion.

En 2025, les moyens accordés à l'ANAH au titre des aides à la pierre sont portés à près de 4,4 milliards d'euros, soit une hausse de plus de 600 millions d'euros par rapport à l'année 2024.

Afin de répondre aux priorités nationales, Rodez agglomération dispose en 2025, dans le cadre de sa délégation, d'une dotation globale de 3 515 787 €, validée lors du CRHH du 27 mars 2025 (+10,5 % par rapport aux crédits engagés en 2024), répartie comme suit :

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 24 JUIN 2025

	Objectifs	Dotation
Propriétaires Bailleurs (PB)	7	174 419 €
<i>dont Maîtrise d'Ouvrage d'Insertion</i>	<i>nd</i>	
Propriétaires Occupants (PO)	115	2 860 140 €
Habitat Indigne / Très Dégradé MaPrimeLogementDécent (MPLD)	2	105 140 €
Energie MaPrimeRénov' Parcours accompagné (MPR PA)	58	2 436 000 €
Autonomie MaPrimeAdapt' (MPA)	55	319 000 €
TOTAL Logements ANAH	122	3 034 559 €
Ingénierie		171 550 €
Copropriétés en difficulté	11	309 678 €
Copropriétés fragiles	nd	- €
Autres Copro (MPR)	nd	- €
TOTAL GENERAL	133	3 515 787 €

Cette dotation pourra être revue au regard de l'atteinte des objectifs et des besoins exprimés en cours d'année.

Ce programme d'actions (cf. annexe n° 1), opposable aux tiers, sera publié au recueil des actes administratifs. Il convient de préciser que le programme d'actions 2025 a reçu un avis favorable de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat lors de sa séance du 4 juin 2025.

Le Bureau de Rodez agglomération, réuni pour orientation le 10 juin 2025, a émis un avis favorable sur le projet de délibération présenté.

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le Conseil de Rodez agglomération, à l'unanimité :

- approuve le programme d'actions 2025 des aides de l'ANAH tel que présenté ci-avant ;
- autorise M. le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
 et ont signé les membres présents.

Certifié exécutoire
 Compte tenu de la réception en Préfecture
 le 30 juin 2025
 et la publication le 2 juillet 2025

Pour le Président et par délégation,
 Le Directeur Général des Services

Serge FILHASTRE

La Secrétaire de séance,

Motion BERARDI

Le Président,

Christian TEYSSEDE



Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut également être saisi grâce à l'application Informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS 2025

EDITION SPECIALE N° 1

CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
POUR LE PRESIDENT ET PAR DELEGATION,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES,



A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping loops and a long horizontal stroke, is written over the text of the official capacity and extends towards the logo on the right.

SERGE FILHASTRE

